Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20230606-delib_20230604-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six juin à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le trente mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Claudine CHALLAND, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GERENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Eliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MEANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHIEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELLY, Valérie VILLARD

Excusées avec pouvoir : Noémie BIMOZ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE,
Marie-Claire, conseillère municipale, pouvoir donné à Vincent MAILLET.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, François GERENTET a été nommé secrétaire de séance.

2023-06-04 : Subventions aux associations - Attribution.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2023. Il informe les élus que la commission 'Relation avec la vie associative' s'est réunie le 24 mai 2023 pour étudier les demandes de subvention reçues en mairie.

François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations et les membres de la commission proposent de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant attribué
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Association Les Lônes	500 €
Total	1 500 €

Monsieur Stéphane PONTHIEU ne participe pas au vote relatif à l'attribution de la subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

VALIDE l'attribution des subventions comme détaillées ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

Le 6 juin 2023

Patrick MÉANT
Le Maire

MAIRIE DE BALAN (AIN)